

La légitimation de la construction V1 à sujet nul en subordonnée dans la prose et le vers en ancien français

Paul Hirschbühler

Volume 19, Number 1, 1990

Syntaxe historique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602664ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602664ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hirschbühler, P. (1990). La légitimation de la construction V1 à sujet nul en subordonnée dans la prose et le vers en ancien français. *Revue québécoise de linguistique*, 19(1), 33–54. <https://doi.org/10.7202/602664ar>

Article abstract

While absent from Old French prose texts like *La Mort le Roi Artu* and *La Queste del Saint Graal*, except for two impersonal constructions, the embedded V1 construction with null subject is well-attested in all types of subordinate clauses, including *that*-complements, in verse texts like *La Chastelaine de Vergi* and *Aymeri de Narbonne*. We conclude that, in the texts mentioned above, the type of subordinate clause introducer plays no role in licensing a null subject in a V1 subordinate clause, and that while INFL allows identification of the content of subject pro in SpecIP via Spec-Head agreement in the verse texts examined, such an identification is not possible in the prose texts discussed here.

LA LÉGITIMATION DE LA CONSTRUCTION VI À SUJET NUL EN SUBORDONNÉE DANS LA PROSE ET LE VERS EN ANCIEN FRANÇAIS.*

Paul Hirschbühler

1.0. Introduction.

L'ancien et le moyen français sont des langues qui permettent l'expression nulle du sujet dans une variété de contextes. Jusqu'à il y a peu, la plupart des études sur le sujet nul dans l'histoire du français ont prêté surtout attention aux modalités de ce phénomène dans les propositions matrices, ce qui est assez naturel puisque c'est dans cet environnement qu'il se manifeste le plus fréquemment et que sa distribution est la plus facile à caractériser, quelle que soit l'époque considérée.

Plusieurs études récentes qui abordent le problème de la distribution du sujet nul en subordonnée font apparaître, par les descriptions en partie divergentes qu'elles offrent, la variabilité potentielle des conditions qui légitiment ce phénomène dans ce type de proposition à divers moments de l'histoire du français, ainsi que des différences dans les conditions requises pour l'expression nulle du sujet en fonction de la nature des textes, le vers s'opposant à la prose par exemple. Dans le présent article, je discuterai certaines caractéristiques des constructions à sujet nul dans les subordonnées de type VI en ancien français, c'est-à-dire celles où le verbe fléchi apparaît immédiatement à droite du subordonnant. Cette discussion vise surtout à contribuer à l'établissement correct des données. Dans un deuxième temps, nous proposerons une analyse des données des textes discutés.

* Cette recherche a été rendue possible grâce aux subventions 410-87-0332 et 410-89-1118 du Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada. J'ai bénéficié à diverses occasions, en particulier lors d'un atelier de travail organisé par Monique Lemieux en août 1989 à l'UQAM, des observations précieuses de Fernande Dupuis, Marie Labelle, Monique Lemieux et Barbara Vance sur une version antérieure de ce travail. Les remarques et suggestions d'un des évaluateurs de la revue m'ont également aidé à améliorer, je l'espère, divers aspects du présent travail. Les nombreuses imperfections qui subsistent sont mon entière responsabilité.

1.1. L'existence de la construction VI à sujet nul en subordonnée

Un survol rapide de divers travaux récents permet de mettre en lumière un certain nombre de divergences dans la description du sujet nul en ancien français.

Les premières études sur le sujet nul dans les propositions assertives en ancien français, dans le cadre général de la théorie du gouvernement et liage, décrivent le phénomène comme restreint aux constructions V2 où le constituant initial est distinct du sujet; certaines de ces études présentent la construction V2 comme limitée aux propositions matrices (Vanelli, Renzi et Benincà 1983, Benincà 1984 et 1985); d'autres la présentent comme limitée aux phrases matrices et aux subordonnées complément d'un verbe «pont» ou corrélatives d'une expression de degré (Adams 1987a et 1987b). Dans les analyses du premier groupe d'auteurs, la construction V2 avec sujet *pro* postverbal permet à la flexion verbale d'être structurellement supérieure au *pro* sujet, de le gouverner et d'identifier celui-ci (Vanelli, Renzi et Benincà 1983:171); autrement dit, *pro* sujet est légitime lorsqu'il est c-commandé par la flexion. Pour Adams, par contre, la condition requise pour la légitimation du sujet nul est double: la position de *pro* doit être identifiée par une tête qui la gouverne (condition de gouvernement) et le contenu de *pro* doit être identifié par coindexation avec les traits appropriés, en l'occurrence, les traits de personne associés à la flexion (relation de liage). En outre, le gouvernement requis dans l'identification de la position doit être canonique, c'est-à-dire de gauche à droite en ancien français, correspondant à l'ordre dans lequel le verbe gouverne ses arguments.

Les descriptions à la base de ces analyses reflètent correctement la majorité des faits, mais, outre l'existence d'un plus grand nombre de contextes dans lesquels on rencontre la construction V2 en subordonnée en ancien et en moyen français (cf. Hirschbühler 1988, Hirschbühler et Junker 1988, Dupuis 1988 et Vance 1988a et 1988b, Adams 1988), on rencontre aussi un certain nombre de cas de constructions VI à sujet nul en subordonnée, et nous limiterons notre discussion à cette construction.

Dans Hirschbühler (1988) et Hirschbühler et Junker (1988), les exemples en (1), repris à Foulet (1919), illustrent l'existence de la construction VI à sujet nul dans divers types de subordonnée dans certains textes de l'ancien français:

- (1) a. S'il n'eüst le cuer aillors, / bien se petüst apercevoir / par samblant /
que l'amast por voir. (Ch., 50-52; F., §475)
- b. Si avriez bien deservi / d'avoir amie en si haut leu / qu'en eüssiez
honor et preu. (Ch., 62-4; F., §475)
- c. Ne fis ne poi ne grant mesfet / par quoi me deüssiez haïr
(Ch., 766-7; F., §475)
- d. Mes cuers riens ne vit ne ne sot / que ne seüssiez ausi tost.
(Ch., 601-2; F., §475)
- e. Liez sui quant le m'avez requise . (V. P., 577; F., §475)
- f. Et, se je de vous le los ai / que m'en daingniez fere le don.../ baus
et joianz forment en iere. (V.P., 302-5; F., §475)
- g. Bien sai de coi estes malades. (F., 200; F., §475)
- h. Car tu n'atens point de socors / par quoi puisses estre recos.
(C. 70-1; F., §475)
- i. Puis c 'ai trové son samblant tricheor, / porchaceraï moi d'amie.
(C.M., XI, 17-8; F., §162)
- j. Et quant j'ai avant perdu lui, / ne puis, après itel anui, / vivre sanz
lui por cui me dueil. (Ch., 815-17; F., §161)
- k. Se ne m'en puis vengeier a mon vivant, / Qanque jo ai ne pris je
mie un gant. (Aspr. 9127)
- l. Quant vit que ses oncles li rois / Li ot sa tere devee
(Gerbert, Perceval 3632, Sk.269)

Par ailleurs, si on se reporte à une autre époque de l'histoire du français comme la fin du moyen français illustrée par les Cent Nouvelles Nouvelles (1505-1515) de Philippe de Vigneulles, on note également l'existence de la construction VI à sujet nul en subordonnée, mais avec des modalités distinctes. Ainsi, Hirschbühler et Junker (1988) montrent pour ce texte que, si l'on écarte la deuxième personne du pluriel, qui a un comportement individuel en ce qu'elle permet la construction dans tous les types de subordonnées, les constructions VI à sujet nul apparaissent uniquement dans les propositions wh (c'est-à-dire les relatives, les interrogatives, et les comparatives). Hirschbühler et Junker concluent que l'élément wh joue un rôle direct ou indirect à préciser dans la légitimation d'une position de *SpecIP* sans contenu lexical. Adams (1988) développe, pour l'ancien français, une analyse qui accorde un rôle crucial au subordonnant dans la légitimation de la construction,

analyse qui permet, malgré les apparences contraires, de maintenir l'importance accordée au gouvernement directionnel dans la légitimation du sujet nul. Cette analyse forme le point de départ du réexamen plus attentif des données que nous avons entrepris.

1.2. Subordonnées *VI* à sujet nul et gouvernement par *COMP*

Les observations factuelles faites dans divers travaux cités dans la section précédente ont amené Adams (1988) à revoir dans une certaine mesure sa caractérisation descriptive des données de l'ancien français (période du 11^e au 13^e siècle) et à revoir son analyse initiale en conséquence. Essentiellement, considérant les types de subordonnées dans lesquelles sont attestées les constructions *VI* à sujet nul, Adams conclut que la construction est suffisamment représentée dans les subordonnées *WH* et les subordonnées adverbiales, par opposition aux subordonnées complétives introduites par la conjonction simple *que*, pour que les analyses en tiennent compte.

Les subordonnées *WH* mentionnées sont les questions indirectes et les relatives, mais la caractérisation englobe aussi les phrases clivées et les comparatives. Deux exemples sont donnés, qui sont reproduits en (2):

- (2) a. Je sui le sire a cui [-- volez parler] Aymeri de Narbonne 4041
 b. L'espee dont [-- s'estoit ocis] Chastelaine de Vergi 913

Les compléments adverbiaux sont ceux introduits par des subordonnants simples, comme *se*, *com*, *quant*, et par des subordonnants complexes constitués d'un premier élément suivi de *que*, comme *ainz que*. Les deux exemples qui illustrent ces deux cas viennent de *Aymeri de Narbonne*:

- (3) a. Ainz que [-- m'en aille en France] Aymeri de Narbonne 204
 b. Quant [-- vit le roi] Aymeri de Narbonne 702

Ces données, ainsi que l'attestation de la construction *V2* dans l'ensemble des subordonnées (Adams 1988), se prêtent naturellement à une analyse dans le cadre de l'hypothèse où la position de base du sujet est interne à une projection du verbe (notée ici *VP'*), comme chez Fukui et Speas (1986), Kuroda (1988) et Koopman, H. et D. Sportiche (1988). La position de *SpecIP* est alors conçue comme une

position non-argumentale. Les représentations suggérées par Adams (1988) pour (2a) et (3a) sont alors (4a) et (4b) respectivement, avec le sujet nul dans la nouvelle position de base du sujet et la position de *SpecIP* nulle. Dans chaque représentation, la trace du verbe monté dans *Infl* a été ajoutée:

- (4) a. [CP a cuij [C' e_i [IP e [I' volez_v [*pro* [t_v parler t_j]]]]]]
 b. [CP Ainz que [IP e [I' m'en aille_v [VP' *pro* [VP t_v en France]]]]]

Chacune de ces deux structures contient deux catégories vides qui doivent satisfaire à ECP, le principe des catégories vides: *pro*, le sujet nul, dans la position interne à *VP'*, et *e*, un explétif, dans la position de *SpecIP*. La formulation suivante est suggérée:

(5) ECP

- a. Une catégorie vide doit être **gouvernée** dans la direction canonique par une tête lexicale. Ceci identifie la position de la catégorie vide.
 b. Une catégorie vide doit être **c-commandée** par un antécédent avec lequel elle est coïncidée. Ceci identifie le contenu de la catégorie vide.

Les explétifs n'ayant pas de contenu, ils ne sont justiciables que de la condition (5a), celle qui concerne l'identification de la position.

Il n'y a alors rien de spécial à dire à propos de *pro*. Dans (4), *pro* est gouverné canoniquement par *V_J*, le verbe monté dans *Infl*, et son contenu est identifié par les traits de personne et de nombre contenus dans *Infl* (ou dans *AGR*).

Quant à l'explétif *e* dans *SpecIP*, qui n'a pas de référence, il lui suffit d'être gouverné canoniquement par une tête lexicale pour être licite. C'est ici que se situe la deuxième innovation dans l'analyse. Adams suggère que *COMP* a un statut de tête lexicale lorsqu'il contient un subordonnant adverbial ou lorsqu'il est coïncidé avec une expression *WH* dans *SpecCP*. Dans (4), *COMP* lexical rend légitime la catégorie vide explétive en *SpecIP*. Par contre, dans les subordonnées conjonctionnelles ordinaires, où *que* n'est pas considéré comme une tête lexicale, la position vide de *SpecIP* est illégitime car elle n'est pas identifiée par une tête lexicale.

2.0. La construction *VI* dans la prose et le vers

L'analyse proposée a plusieurs aspects intéressants. Dans le cadre d'analyses avec montée du verbe dans *InfI*, l'idée que la position de base du sujet est interne à une projection de *VP* permet d'envisager une explication assez simple à la position des sujets nominaux postverbaux dans les subordonnées *V2*, un sujet qui ne sera pas abordé ici, et permet même d'envisager une analyse de *V2* pour les périodes anciennes du français qui ne fasse pas appel de manière cruciale au déplacement de *V* dans *COMP*, comme Diesing (1988a et 1988b) en défend l'idée pour le Yiddish.

Par contre, les détails du mode de légitimation de *SpecIP* nul dans les subordonnées *VI*, que cette position contienne un explétif ou un *pro* sujet à valeur référentielle, sont fondés sur une généralisation descriptive trop hâtive des faits de l'ancien français.

En bref, l'analyse de Adams (1987a et 1987b) dépeint avec assez de succès les données typique de la prose de 1100 à 1300, pour lesquelles l'analyse de Adams (1988) est trop libérale. Au contraire, pour ce qui est des données en vers, l'analyse donnée dans Adams (1988), la moins restrictive des deux, est encore trop restrictive.

Nous considérerons d'abord les données en prose, sur la base de la *Queste del Saint Graal* (c.1225) et de la *Mort le Roi Artu* (c.1225); ensuite, nous montrerons que les textes versifiés auxquels Adams a emprunté ses exemples contredisent la description qu'elle présente comme point de départ de certains aspects de son analyse.

2.1. La construction *VI* dans la prose

La discussion qui suit est basée uniquement sur les deux textes mentionnés à la fin de la section précédente, et certains aspects de ces descriptions ne sont pas nécessairement vrais d'autres textes. Lorsqu'un plus grand nombre de textes d'époques et de régions distinctes auront été étudiés, il sera possible de déterminer plus précisément les types et le degré de variation d'un texte à l'autre, ce qui permettra alors de mieux comprendre l'évolution des parlers français du moyen âge.

2.1.1. *La Queste del Saint Graal.*

Considérons d'abord la *Queste del Saint Graal*, discutée par Vance (1988b) dans sa thèse *Null Subjects and Syntactic Change in Medieval French* (1988).

Pour ce qui est des emplois à sujet référentiel (vs impersonnel) du verbe, Vance (1988:105) ne note en tout et pour tout dans le long texte en prose (280 pages) qu'un seul exemple de la construction VI à sujet nul en subordonnée:

- (6) a. **Quant** il ot ceste aventure menee a chief, si vint a l'entree de Gorre
 tant qu'il vint en l'abeied ou Lancelot avoit tant esté... Et **quant**
 il vint laienz, si resgarda en la cave qui estoit desoz le mostier. Et
quant vit la tombe qui ardoit si merueilleusement ... (Q 264)

Cet exemple étant véritablement exceptionnel, on ne peut en conclure que la construction VI à sujet nul est permise en subordonnée dans la langue reflétée par ce texte. Plus précisément, si on adopte une analyse où le sujet est interne à VP', les subordonnants lexicaux ne légitiment pas une position de *SpecIP* vide de nature explétive, soit qu'ils n'aient pas cette vertu, soit que la position soit occupée par le sujet nul en structure de surface.

Qu'en est-il des emplois impersonnels? Vance (1988b:103-107) relève des exemples de la construction VI à sujet nul avec les verbes impersonnels dans les subordonnées introduites par *se* et *quant*. En fait, pour *se*, seul l'exemple (7) est donné, alors que pour *quant* les exemples en (8) et (9) le sont. Il semble que, dans ce texte, il s'agisse là des seuls verbes impersonnels apparaissant dans la construction.

- (7) se ne fu chiés le Roi Mehaigniée (Q 16)
- (8) a. quant lui plaira (Q 99)
 b. quant vos plera (Q 24)
- (9) a. mes quant vint a cele hore (Q 48)
 b. quant vint au departir (Q 272)
 c. quant vint a cele hore que ... (Q 82)
 d. quant vint au chief de l'an (Q 227)
 e. quant vint vers la nuit (Q 91)

Mettant de côté le caractère éventuellement restreint lexicalement de ces exemples d'impersonnels, on pourrait envisager de s'appuyer sur eux pour dire que, dans la langue de la *Queste*, les subordonnants *se* et *quant*, et eux seuls, sont des subordonnants légitimant une position de *SpecIP* contenant un explétif sujet nul, et qu'un sujet *pro* explétif n'a pas besoin d'être identifié. Alternativement, on pourrait proposer qu'un *V* impersonnel ne sélectionne pas de sujet, de sorte que le *VP* n'est pas dominé par un *VP'* définissant une position de sujet, comme en (10) (où 't_v' représente la trace du verbe monté dans *InfI*):

- (10) [quant [IP e [I' VI [VP [V' t_v...]]]]]

Vance adopte elle-même une analyse quelque peu différente, donnée en (11), où le choix du subordonnant ne joue pas de rôle. En bref, elle adopte la structure de Adams (1987a et 1987b) où *SpecIP* correspond à la position de base du sujet. Dans (11), la condition relative à la légitimation de la position est reprise à Rizzi (1986) et il est fait appel, pour la légitimation du contenu, à une version forte de c-commande, c'est-à-dire à c-commande plutôt qu'à m-commande.

- (11) a. La position est légitimée par une tête désignée qui gouverne casuellement (m-commande par *INFL* suffit donc)
 b. Le liage de *pro* par son antécédent (les traits de *AGR*) se fait sous l'exigence de c-commande forte en ancien français

Le *pro* explétif est soustrait à la nécessité d'être identifié, ses traits ne lui étant pas donnés par liage (Vance 1988b:127).¹ Sur la base de ce qu'on trouve avec les verbes impersonnels l'analyse proposée n'est pas assez restrictive, puisqu'elle prédit que la construction *VI* à sujet nul peut se trouver dans tous les types de subordonnées, y compris les conjonctionnelles. Apparemment, l'analyse doit au minimum être modifiée de manière à tenir compte de l'influence de certains complémenteurs particuliers, à savoir *se* et *quant*, ou de manière à faire en sorte que *pro* explétif ne soit pas dégagé de l'obligation d'être c-commandé par les traits grammaticaux de personne et de nombre dans *AGR*. Cette dernière éventualité reviendrait à considérer les exemples du type de (7)-(9) comme des exceptions dont l'existence devrait

1. Vance discute deux autres types d'exemples où le verbe suit immédiatement le subordonnant et où *SpecIP* contiendrait un *pro*, à savoir les constructions à verbe inaccusatif ou passif avec l'argument interne du verbe non monté dans *SpecIP* (dans ce cas, *pro* est donné comme explétif) et celles avec un sujet nominal postposé, où la position *SpecIP* serait occupée par un *pro* référentiel. Ces constructions sont pertinentes à l'évaluation de toute analyse, mais sortent des limites plus étroites du présent travail.

elle-même être expliquée. À ce stade, il apparaît donc important d'essayer d'établir avec plus de certitude quelles sont les généralisations correctes pour la langue typique de textes comme la *Queste*. À cette fin nous avons pris en compte les données de la *Mort le Roi Artu*, texte dont la langue est considérée comme très semblable à celle la *Queste*.

2.1.2. *La Mort le Roi Artu*.

Il n'y a pas d'exemple de construction VI à sujet nul référentiel ou impersonnel dans les subordinées conjonctionnelles (y compris celles introduites par une locution conjonctive) de *La Mort le Roi Artu*.²

Pour ce qui est des autres types de subordinées, Dupuis (1989:151-152) en examine 4. Elle ne note aucun exemple dans celles en *comme* et dans les relatives introduites par *dont* et *ou*. Pour celles introduites par *quant*, elle signale 0.49 % de subordinées VI à sujet nul et 1.61% dans celles en *se*. Comme nous allons le voir, un examen exemple par exemple est révélateur.

Dans les subordinées en *quant*, les 3 exemples correspondent à un des types d'impersonnels notés dans les données de Vance:

- (12) a. quant vint au jor que la reine dut respondre de sa fiance Artu, 142, 17
 b. quant vint a eure de midi Artu, 158, 38
 c. quant vint a eure de tierce Artu, 175, 13

À cela on peut être tenté d'ajouter deux autres exemples, qui représentent l'autre type noté par Vance.

2. Dupuis (1989:96, note 21) suggère deux exemples potentiels. Le premier représente un cas d'impératif (enchâssé dans une consécutive) où le sujet est indépendamment non exprimé. Dans le deuxième cas, la ponctuation de l'éditeur indique qu'il n'a pas interprété (non plus que le traducteur) ce 'que' comme dépendant de 'sachiez'. Il s'agit vraisemblablement du *que* souvent rendu par 'car' et qui ici sert essentiellement à assurer que le verbe ne soit pas initial.

(i) a car nous le connoissons au plus pseudome et au plus esprouvé de tout le monde et au plus esleü que l'en i sache trouver; por qoi ge me crieng tant de vos que **sachiez** que ge volsisse mieuz avoir perdue la meilleur cité que j'aie que vos onques en elissiez parlé.

Artu 146, 41-46

b Sire, sachiez que de touz les chevaliers qui la reine menerent au feu n'en sont eschappé que trois; si en est li uns Mordrés et les autres deus ne sai qui il sont; *que cuit* ne soient mort li autre.

Artu, 98, 6-11

- | | | |
|---------|--|--------------|
| (13) a. | car or m'en puis aler, quant moi plera | Artu, 55, 13 |
| b. | quant vos plera, ge m'en irai | Artu, 90, 52 |

Mais l'exemple (13a) montre clairement que dans ce cas le pronom est à la forme forte et qu'il ne s'agit donc en fait pas d'une construction *VI*. Ces exemples peuvent donc être écartés, ainsi que les exemples parallèles de la *Queste*, où le pronom préverbal peut toujours être interprété comme disjoint. Il ne reste alors qu'un seul type d'exemple dans les impersonnels, celui avec *venir*, qui alterne avec le sujet *ce* plutôt que *il*.

- | | | |
|------|--|---------------|
| (14) | Quant ce fu chose que Lancelos vint à la mer | Artu, 122, 12 |
|------|--|---------------|

On remarquera aussi que l'absence ou la rareté de la construction *VI* n'est pas due à une absence d'emplois impersonnels, puisqu'on trouve les impersonnels suivants précédés de *il*: 'estre anuitié', 'estre jorz', 'me convenir', 'estre eure de', 'estre tens de', 'avenir que'.

Pour les subordonnées introduites par *se*, tous les exemples sont du type de celui donné en (7) noté par Vance pour la *Queste*:

- | | | |
|---------|---|----------------|
| (15) a. | se ne fust la grant bonté qui est en vos. | Artu, 14, 33 |
| b. | se ne fust ce qu'il fist | Artu, 53, 43 |
| c. | se ne fust Lancelos et cil del chastel qui... | Artu, 113, 3 |
| d. | se ne fust Lancelos. | Artu, 115, 109 |
| e. | se ne fussent cil de l'ost... | Artu, 115, 80 |
| f. | se ne fust li rois Artus qui... | Artu, 132, 54 |
| g. | se ne fust après ore de midi | Artu, 154, 56 |
| h. | se ne fust la plaie del chief dont ... | Artu, 160, 43 |
| i. | se ne fust por monseigneur Gauvain qui ... | Artu, 163, 7 |
| j. | se ne fust ce qu'il se deffendoient | Artu, 168, 6 |
| k. | se ne fust li rois Yons qui ... | Artu, 182, 38 |
| l. | se ne fust la tierce bataille que ... | Artu, 184, 10 |

La construction n'est pas restreinte par manque d'exemples d'impersonnels, puisqu'on trouve les impersonnels suivants avec le pronom sujet *il* précédant le verbe: 'vos en peser', 'vos plaire', '((n)i) avoir *SN'*, 'estre (ainsi) que/com', 'li ennuier', 'estre veritez', 'avenir que', 'vos remembrer', 'vos sosvenir', 'vos en mescheoir', 'vos mesavenir', 'estre nuit', 'li estre mestiers'.

Si l'on élargit l'examen à l'ensemble des relatives et des questions indirectes, on ne note, sauf erreur, aucun exemple de construction VI à sujet nul, qu'il s'agisse d'un emploi personnel ou impersonnel de verbe. En résumé, les seuls cas clairs d'impersonnels avec sujet nul dans la construction VI que l'on observe sont limités aux expressions du type «quant vint à ...» et «se ne fust ...».

2.1.3. Conclusion sur la prose

La conclusion est claire. Dans *la Mort le Roi Artu* et dans *la Queste del Saint Graal* la construction VI à sujet nul est exclue en subordonnée, quel que soit le type de verbe et quel que soit le type de subordonnant, sauf pour deux expressions. Ce genre de texte en prose ne demande donc pas qu'une distinction soit faite pour les subordonnants, du moins pour la construction VI à sujet nul, et n'appuie donc pas non plus l'idée que *pro* sujet explétif nul soit légitimé d'une manière distincte de *pro* sujet personnel nul.

À côté des textes que nous venons de discuter, il y en a d'autres où la construction VI à sujet nul est attestée en ancien français, et un examen détaillé de tels textes est requis afin d'établir les restrictions structurales et lexicales éventuelles à son emploi. Dupuis (1989:95, 100) montre bien qu'il y a véritablement des constructions VI à sujet nul dans les chapitres I à X du troisième Livre des *Quatre Livres de Rois*, oeuvre du XIIe siècle, sans distinction apparente selon le type de subordonnée (cf. les tableaux 1 p.136 et 3 à 6 pages 151-152). Elle mentionne (p. 96) deux exemples de Robert de Clari dans des conjonctionnelles. Par ailleurs, le texte de *La Conquête de Constantinople* de Villehardouin, dans la version de Dufournet (basée sur l'édition Faral), contient également des sujets nuls dans la construction VI dans tous les types de subordonnées, notamment dans les conjonctionnelles (5 exemples). On notera en outre que les exemples cités ne sont pas des cas mettant en jeu un verbe impersonnel.

- (16) a ... et jo li jurai que **ne l'ocireie** pas QLDR, III, p.228
 b. ... mais hors te haite et garde que seiez pruzdum QLDR, III, p.227
 c. Co fud li laveurs ù li pruveire soleient laver, quant **durent** el temple
 celebrer QLDR, VII, p. 256
- (17) a. ... et jugierent que la bataille estoit droiturière et que les **devoit** bien
 assalir, ... R. de Clari, LXXII, 8
 b. ... et avoit letres seur lui escrites qui disoient que **juroit** que ...
 R. de Clari, LXXXVI, 11
- (18) a. Tant les tenoient près que **ne pooient** dormir, ne reposer, ne
 mengier, s'armé non. (Villehardouin, XXXIV-168; p. 73)
 b. ... Mahius de Monmorenci, qui ere uns des meilleurs chevaliers del
 roiaume de France, et des plus prisiez et des plus amez, acoucha de
 maladie, et agrava tant sa maladie que **fu** morz.
 (Villehardouin, XLII-200; p. 84)
 c. ...; et chevaucha tant par ses journées que **trespassa** Andrenople, et
 vint à Phinepople. (Villehardouin, LXIX-311; p. 120)
 d. Et si en fu bataile à mult grant meschief à la nostre gent; que cil
 avoient tant de gent que **n'ere** se merveile non, ...
 (Villehardouin, LXXI-319; p. 122)
 e. Et de jor en jor li venoient message d'Andrenople, et li mandoient
 que **aüst** merci d'als, ... (Villehardouin, XCVIII-427; p. 157)

Bien entendu, le fait qu'il semble à première vue que le type de subordonnée et le type de verbe n'interviennent pas de manière cruciale dans la possibilité du sujet nul dans les exemples mentionnés n'implique pas qu'il n'y ait pas de textes d'ancien français ou de moyen français où de telles distinctions ne soient pas pertinentes. Ainsi, il est clair que les deux types de facteurs interviennent dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* (1505-1515) de Philippe de Vigneulles (voir Hirschühler et Junker 1988).

Nous en resterons ici de cette description rapide des constructions *VI* à sujet nul en subordonnée. Avant d'aborder le problème de l'analyse des données, la section suivante nous permettra de mettre en lumière quelles sont véritablement les données relatives à la construction étudiée dans les deux textes en vers auxquels

Adams (1988) emprunte ses exemples, afin de voir quels facteurs y jouent un rôle éventuel dans la légitimation des constructions VI à sujet nul en subordonnée.

2.2. La construction VI dans le vers

Comme nous l'avons vu, trois des quatre exemples avec sujet nul cités par Adams (cf. (2) et (3) ci-dessus) proviennent de *Aymeri de Narbonne*, une chanson de geste de la fin du premier quart du XIIIe siècle; le quatrième exemple provient de *La Chastelaine de Vergi*, un poème du XIIIe siècle. Un examen rapide d'*Aymeri de Narbonne* révèle toutefois des exemples de sujets nuls dans les contextes exclus par l'analyse proposée par Adams, c'est-à-dire dans les complétives introduites par *que*. Je n'ai retenu que les 14 exemples pour lesquels je n'ai pas de doute et les ai regroupés par personne; le subordonnant est souligné et est suivi du verbe accompagné éventuellement d'éléments clitiques qui font corps avec lui.

- (19) 1a. S'avez besong, prez sui que vos secor. Ay., 1262
 1b. Bien poez ore veoir a ma reson / Que vos donai leal conseil et bon
 Ay., 2763-4
 1c. Si fera il, ne l'en puet nus garder, / Que ne li face ou pié ou pong
 coper Ay., 4047-8
 1d. Des glotons font le jor si grant essart / Que n'en diroie la moitié ne
 le cart. Ay., 4146
 1e. Par moi vos mande, droiz est que le vos die, Ay., 4388
 3a. Car il veoit sa gent desconfortée, / Par pou que n'est tote en fuie
 tournée Ay., 1845-6
 3b. Proierai lui, se de rien vos a chier, / Que vos secore a ce besong
 premier; Ay., 3797 8
 4a. Ja ne fera tel tans ne tex orez / Que n'i soions ainz .xv. jorz passez.
 Ay., 1425-6
 4b. Se poions parler tant sagement / Qu'eussions pris leanz
 herbergement Ay., 2054-5
 5a. S'an vos demende ou est Charles li rois, / Si responez, por Deu,
 seignor François, / Que le lesastes au siege a Nerbonois!
 Ay., 619-21

- 5b. A vos coment qui faites les mestiers / **Que** lor vandoiz toz voz
avoirs si chiers Ay., 2138-9
- 5c. Gardez vos bien **que** ne dioiz folie Ay., 2303
- 5d. Par nos vos mende, biaux sire rois gentis, / **Que** li dongniez vostre
suer au clers vis Ay., 2355-6
- 5e. Mes tel conseil prenez, biaux sire rois, / **Que** nos dongniez la
pucele as crins blois Ay., 2375-6

Le nombre de ces exemples n'est pas négligeable et ils sont bien répartis pour ce qui est de la personne.

La Chastelaine de Vergi contient 11 exemples du même type, dont les exemples (1a) et (1b) plus haut, qui étaient les deux premiers exemples de Hirschbühler (1988). Les 9 autres exemples sont les suivants:

- (20) a. si averiez bien deservi / d'avoir amie en si haut leu / **qu'en** eüssiez
honor et preu Ch., 62-64
- b. et quant d'aillors ne s'aperçoit / nus **qu'**amez damoisele ou dame,
Ch. 254-5
- c. Bien voi **que** ne vous fiez pas / en moi tant com vous devriez
Ch. 316-7
- d. et s'il estoit de li sëu / **que** l'eüsse reconneü Ch. 329-30
- e. quar je voi bien a cel samblant / qu'en moi ne vous fiez pas tant /
que celaisse vostre conseil Ch. 621-3
- f. ...« Bien m'i acort! / estre ne porroit **que** feïsse / chose dont vers
vous mespreïsse.» Ch. 644-6
- g. quar, se tout le mont et neïs / tout son ciel et son paradis / me donast
Dieus, pas nel preïsse /par covenant **que** vous perdisse Ch. 775-8
- h. et le disoit si doucement / **que** le creioie vraiment Ch. 791-2
- i. « Sire, qu'est ce que vostre niece / est demoree si grant piece / **que**
n'est aus caroles venue? Ch. 847-9

Ces exemples ne sont rares ni en termes absolus ni relativement. Ainsi, dans le cas de *La Chastelaine de Vergi* (958 vers seulement), le nombre de sujets nuls dans la construction *V1* dans les conjonctionnelles est comparable à celui des exemples parallèles notées dans les subordinées introduites par un complémenteur

lexical: dans les complétives en *que* le pourcentage de sujets nuls (11 exemples) dans la construction VI par rapport au total de la somme des sujets pronominaux (62 exemples) dans la construction SVX et des sujets nuls dans la construction VI est proche de celui calculé pour les subordinées introduites par un subordonnant lexical simple (21 exemples contre 106 exemples), c'est-à-dire 15% contre 16.5%. Il n'y a qu'un exemple de sujet nul pertinent contre 7 avec sujet pronominal dans les subordinées introduites par une locutions conjonctive. Par ailleurs, les deux textes examinés ne semblent pas distincts d'autres textes en vers. Ainsi, Van Dorpe (1983) relève les exemples suivants dans les 1000 premiers vers de la *Chanson de Roland* (CR, 11e siècle) et du *Charroi de Nîmes* (CN, 12e siècle); ces exemples sont groupés selon la personne du verbe, qui est indiquée par les chiffres qui vont ici de 1 à 5 (c'est-à-dire de la première personne du singulier à la deuxième personne du pluriel); ceci nous fait voir que la personne 1 est particulièrement privilégiée.

- | | |
|--|------------|
| (21) 1a. Carles comandet que face son servise | CR 298 |
| 1b. Se truis Rolland, ne lerrai que nel mat! | CR 890 |
| 1c. bien a .i. an que t'ëusse lessié | CN 96 |
| 1d. Et tu cuidas que m'alasse couchier | CN 222 |
| 1e. Tel li donai de mon tranchant espié/ que l'abati sor le col del destrier | CN 247 |
| 1f. se Deus me done que puisse reperier / ge li ferai toz les membres trancier | CN 711-712 |
| 1g. Jhesus de gloire vos doit bien exploitier / que vos revoie sain et sauf et entier | CN 760-61 |
| 2. François le virent que ne valoies gaire | CN 166 |
| 3. Carle ne mandet ki France ad en baillie, / Que me remembre de la dolur et de l'ire | CR 487-8 |
| 4a. Quant ce fu chose que ëusmes mengié, / il s'en ala es prez esbanoier | CN 554-555 |
| 4b. n'a encor gaires que tornasmes d'ostel | CN 824 |
| 5a. Quant il vos mandet qu'aiez mercit de lui | CR, 239 |
| 5b. Ki ço jugat que doüsez aler / Par Charlemagne n'eres guarniz ne tensez | CR 352-3 |

- 5c. Iço vos mandet Carlemagnes, li ber./ **Que** recevez seinte
chrestientet CR 429-430
- 5d. Quar ço vos mandet Carles, ki France tient, / **Que** recevez la lei
de chrestiens CR 469-70
- 5e. En ceste ne quier **que me** lessiez CN 541
- 5f. d'or en avant ne savroiz tant aler / **que** truissiez home qui de mere
soit nez CN 852-3

Il n'est pas très difficile de trouver d'autres exemples dans les grammaires et les textes.

Bien que différente de celle à laquelle nous étions arrivés pour les textes en prose examinés, la conclusion est tout aussi claire pour les textes en vers. On y trouve relativement facilement des constructions *VI* à sujet nul dans les subordonnées complétives. Reste alors à considérer quelles analyses sont envisageables pour les deux types de données considérées, données qui peuvent bien ne pas épuiser la variation qui existe en ancien français.

3.0. Directions d'analyse

Comme l'indique le titre de cette section, nous considérons les suggestions qui vont suivre comme exploratoires.

Le premier point évidemment, c'est que pour l'ensemble des données considérées ici, il n'y a pas d'indication que le type de subordonnant joue un rôle, alors qu'il semble jouer un rôle dans les données beaucoup plus récentes de Philippe de Vigneulles discutées par Hirschbühler et Junker (1988). D'autre part, bien que les données ne nous y forcent pas, nous adopterons l'hypothèse selon laquelle la position de base du sujet est interne à une projection du verbe. Ce choix est fondé d'une part sur des considérations théoriques, pour lesquelles nous renvoyons aux divers auteurs cités au début de la section 1.2., et d'autre part sur la possibilité qu'il permette de rendre compte de manière intéressante d'une variété de constructions avec sujet postverbal dans l'histoire du français, notamment de l'inversion stylistique (cf. Deprez 1988 et Dupuis et Valois 1989).

Nous examinerons d'abord les textes en vers — et les textes en prose qui partagent les caractéristiques de ceux-ci — pour ce qui est de la construction étudiée.

Si l'on adopte une structure de base du type de (22), il y a essentiellement deux possibilités pour le sujet dans les subordinnées: il reste dans sa position de base ou il se déplace dans *SpecIP*.

(22) [C" [Spec --] [C' [Comp --] [I" [Spec --] [I' Infl [VP' NP [VP V ...]]]]]]

Considérons rapidement le cas de la construction V2 dans les subordinnées autres que conjonctionnelles et où en outre le verbe n'est pas final, comme dans (23), où les deux premiers exemples ont un sujet nul et le dernier un sujet postverbal («s'amie»):

- (23) a. Que poëz estre devenu, / quant vers moi avez esté faus? Ch., 756-7
 b. ainc n'oïstes grant ne petit / conseil que vous m'eüssiez dit, / dont
 descouvers fussiez par moi; Ch., 625-7
 c. ... il dit ce que celer devoit / et que desfendu li avoit / s'amie qu'il ne
 le deïst Ch., 947-9

Si un constituant distinct du sujet se déplace dans *SpecIP*, le cas nominatif est assigné par *Infl* à la position *NP* dominée immédiatement par *VP'*, c'est-à-dire sous gouvernement.³ Dans le cas où cette position est occupée par un sujet nul, c'est-à-dire *pro*, la position est rendue licite par le fait de porter le cas et le contenu est rendu licite par coindexation, sous *c*-commande, avec les traits de *AGR* associés à *Infl*. La construction V1 est celle dont l'analyse est problématique. Deux analyses viennent à l'esprit. La première s'inspire de certains aspects de l'analyse de Vance (1988b), qui engendre le sujet dans *SpecIP*. Si aucun constituant distinct du sujet n'occupe *SpecIP*, on peut considérer que le cas nominatif est libre d'être assigné sous gouvernement dans *VP'* ou à la position de *SpecIP* par accord tête-spécifieur. Dans le premier cas, rien ne rend licite la position de *SpecIP* et la structure est exclue. Dans le second cas, la position de *SpecIP* est rendue licite par le fait de porter un cas et le sujet est amené à s'y déplacer, laissant une trace dans la position source. Si le sujet est *pro*, comme dans les exemples du type de (19) à (21), son contenu doit être identifié et nous poserons qu'il doit l'être directement, c'est-à-dire dans la position *SpecIP* et donc autrement que sous *c*-commande avec *AGR*. Vance (1988b) suggère que *m*-commande par *AGR* soit une possibilité structurale marquée

3. Les arguments développés dans Pollock (1989) en faveur de l'idée qu'en français contemporain le verbe monte dans *Infl* sont valides pour l'ancien français également, tant pour les subordinnées que pour les principales.

de légitimation du sujet nul; alternativement, je suggère que la coindexation s'effectue par accord tête-spécifieur. Quels que soient les détails, il semble bien que la légitimation de la position *SpecIP* et de son contenu repose essentiellement sur la flexion verbale seule. Un point reste à mentionner. Cette analyse permet de s'attendre à ce que la construction *VI* à sujet nul s'observe dans les principales assertives, contrairement à ce qui est le cas pour beaucoup de textes qui admettent par ailleurs la construction *VI* à sujet nul en subordonnée. Ceci suggère que la construction *VI* avec le verbe en initiale absolue est soumise à des restrictions additionnelles, peut-être en fonction du fait que dans ce cas le verbe fléchi ne se trouve pas dans *Infl* mais dans *COMP*.

Gardant cette analyse à l'esprit, considérons les données caractéristiques de la prose du type de *La Mort le Roi Artu* et de la *Queste del Saint Graal*.

Outre le fait que la subordonnée *VI* à sujet nul est absente de ces textes, ceux-ci sont aussi remarquables par le fait qu'ils n'admettent pas la construction *V2* dans les subordonnées non conjonctionnelles (nous y incluons les subordonnées introduites par des locutions conjonctives). Ce dernier fait suggère que le cas nominatif n'y est assigné que dans la position de *SpecIP*, c'est-à-dire par accord tête-spécifieur. L'absence de la construction *VI* à sujet nul semble alors devoir être imputée, comme le propose Vance (1988b), au module d'identification du contenu. Le fait qu'il n'y ait pas de distinction entre les verbes à sujet personnel et les verbes impersonnels (sauf pour des cas d'expressions figées, comme celles signalées en (12) et (15)) nous amène par ailleurs à considérer qu'un sujet nul explétif (par opposition peut-être à une position littéralement vide) a un contenu (traits grammaticaux de personne et de nombre) qui doit être identifié, tout comme le contenu grammatical des sujets nuls référentiels doit l'être. Dans l'approche que nous avons adoptée, on est amené à considérer que, contrairement à ce qu'on avait dans les textes en vers, *AGR*, reflété dans la flexion, n'est pas en mesure d'identifier le contenu de *pro* par accord tête-spécifieur. Par contre, dans les principales, où nous admettons que le verbe monte dans *COMP*, le fait que la construction *V2* à sujet nul est possible indique que la flexion continue à identifier le contenu de *pro* dans *SpecIP* sous *c*-commande.

Ce scénario n'est toutefois pas sans soulever lui-même quelques questions, dont l'examen détaillé dépasse le cadre du présent article. Tout d'abord, il ne semble pas y avoir de distinction suffisante entre la flexion verbale notée dans les textes qui n'admettent pas la construction *VI* à sujet nul en subordonnée et celle de ceux qui

l'admettent pour que l'on puisse y voir la source d'une différence dans l'étendue du domaine à l'intérieur duquel le contenu de *pro* peut être identifié. Indépendamment, les restrictions plus fortes sur la position du sujet dans les subordinnées que l'on note dans *Artu* par rapport aux textes en vers rendent attirante l'idée qu'il existe un lien entre le fait que le sujet peut ou ne peut pas rester dans *VP'* et les restrictions variables pesant sur la distribution du sujet nul. En particulier, cela pourrait suggérer que, dans les textes où le cas nominatif peut être assigné dans la position de base du sujet interne à *VP'*, la position de *SpecIP* n'a tout simplement pas de raison d'être obligatoirement projetée, de sorte que lorsqu'elle ne l'est pas et que *pro* sujet reste dans sa position de base, cet élément est c-commandé et légitimé de manière ordinaire par la flexion forte.

4.0. Conclusion

L'examen des données montre clairement que, pour ce qui est de la possibilité du sujet nul dans la construction VI en subordinnée, il est indispensable d'examiner séparément les textes en prose et les textes en vers. Les textes en prose sont plus restrictifs pour la distribution étudiée que les textes en vers de la même époque ou d'époques ultérieures, ce qui n'est évidemment pas étonnant. Pour ce qui est des deux textes examinés, il n'y a pas d'indication que leur grammaire fasse une distinction entre divers types de subordinnées ou divers types de verbes. En effet, dans les textes en vers, on trouve apparemment le sujet nul dans les complétives et, dans les textes en prose, la construction VI à sujet nul est exclue des subordinnées autant pour les verbes impersonnels que pour les verbes à sujet référentiel. Nous n'en concluons toutefois pas que ces types de distinctions ne puissent se révéler pertinentes pour d'autres textes d'ancien français, puisqu'elles le sont pour caractériser descriptivement les données dans des textes plus récents comme celui des *Cent Nouvelles Nouvelles* de Philippe de Vigneulles. Seules des études détaillées de divers textes en prose permettront de mettre en évidence les facteurs qui jouent un rôle dans la légitimation de la construction VI à sujet nul en subordinnée à telle ou telle époque de l'évolution du français. Il en est de même pour ce qui est des textes en vers. En attendant de telles études, dans lesquelles nous sommes engagés, une analyse telle que celle ébauchée dans la section 3 permet de caractériser les données des textes en vers et des textes en prose qui en partagent les caractéristiques et celles, typiques, de la *Queste del Saint Graal* et de la *Mort le Roi Artu*. Cette analyse est relativement conservatrice. Elle adopte l'idée que la position de base du sujet est interne à une projection du verbe et que le sujet monte

dans *SpecIP* lorsque cette position n'est pas déjà occupée par un constituant distinct du sujet. Dans le cas de textes comme *Artu*, il a été suggéré que les caractéristiques de l'assignation du cas nominatif rendent obligatoire la montée du sujet dans *SpecIP*, ce qui nous ramène essentiellement à la structure de surface de Adams (1987a et 1987b) et de Vance (1988b). Seuls *INFL* et *AGR* sont considérés comme légitimant un *SpecIP* nul, *INFL* pour ce qui est de la position, en tant que source du cas nominatif, et *AGR* pour ce qui est du contenu. Étant donné l'absence de construction *VI* à sujet nul en subordonnée dans la prose du type de *Artu*, il apparaît que la légitimation du contenu de *pro* sujet y repose sur une notion de gouvernement faisant appel à la notion de *c-commande*, alors que le même type d'identification admette aussi une procédure faisant appel à l'accord spécifieur-tête dans le cas des textes en vers, à moins que dans le cas des textes en vers, l'assignation du cas nominatif à la position de base du sujet permette de ne pas projeter *SpecIP*, ce qui permettrait de conserver la condition de *c-commande* comme condition uniforme pour la légitimation du contenu du sujet nul.

Paul Hirschbühler
Université d'Ottawa

Références

- ADAMS, M. (1987a) «From Old French to the Theory of Prodrop», *Natural Language and Linguistic Theory* 5, pp.1-32.
- ADAMS, M. (1987b) *Old French, Null Subjects, and Verb Second Phenomena*, Thèse de Ph.D., UCLA.
- ADAMS, M. (1988) «Embedded PRO», *NELS 18*, GLSA, Amherst, University of Massachusetts.
- BENINCÀ, P. (1984) «Un'ipotesi sulla sintassi delle lingue romanze medievali», *Quaderni patavini di linguistica* 4 (1983-4), pp.3-19.
- BENINCÀ, P. (1985) «L'interferenza sintattica: di un aspetto della sintassi ladina considerato di origine tedesca», *Quaderni patavini di linguistica* 5, pp.3-17 (1985-6), Atti del 14, convegno di studi dialettali italiani (Ivrea, 1984)
- DEPREZ, V. (1988) «Stylistic Inversion and Verb Movement», *ESCOL 1988*, Ohio State University.
- DIESING, M. (1988a) «V2 in Yiddish and the Nature of Subject Position», *NELS 18*, GLSA, Amherst, University of Massachusetts.
- DIESING, M. (1988b) «Verb Movement and the Subject Position in Yiddish», à paraître dans *Natural Language and Linguistic Theory*.
- DUPUIS, F. (1988) «Pro-drop dans les subordinnées en ancien français», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 7.3, pp.41-62.
- DUPUIS, F. (1989) *L'expression du sujet dans les propositions subordinnées en ancien français*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- DUPUIS, F. et D. Valois (1989) «More Evidence that Verbal Traces do not Assign Case», manuscrit, UQAM et UCLA.
- FOULET, L. (1919) *Petite Syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion.
- FUKUI, N. et M. Speas (1986) «Specifiers and Projection», *MIT Working Papers* 8, édité par Fukui, Rapoport et Sagey, pp.128-172.
- HIRSCHBÜHLER, P. (1988) «On the existence of null subjects in embedded clauses in Old and Middle French», À paraître dans Janet de Cesaris and Carl Kirschner, *Proceedings of the 17th Linguistic Symposium on Romance Languages*, Amsterdam, John Benjamins.

- HIRSCHBÜHLER, P. et M.-O. Junker (1988) «Remarques sur les sujets nuls en subordonnée en ancien et en moyen français», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 7.3, pp.63-84.
- KOOPMAN, H. et D. Sportiche (1988) «Subjects», manuscrit, UCLA.
- KURODA, S.-Y. (1988) «Whether We Agree or Not: a Comparative Syntax of English and Japanese», *Linguisticae Investigationes* 12, 1-47, Amsterdam, John Benjamins.
- POLLOCK, J.-Y. (1989) «Verb Movement, Universal Grammar, and the Structure of IP», *Linguistic Inquiry* 20, 3, pp.365-424.
- RIZZI, L. (1986) «Null Objects in Italian and the Theory of pro», *Linguistic Inquiry* 17, pp.501-557.
- VANCE, B. (1988a) «L'évolution de pro-drop en français médiéval», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 7.3, pp.85-109.
- VANCE, B. (1988b) *Null Subjects and Syntactic Change in Medieval French*, Thèse de Ph.D., Cornell University.
- VAN DORPE, A. (1983) *Syntaxe du pronom personnel sujet, approche synchronique et diachronique sur corpus*, Mémoire de licence, Université de Gand.
- VANELLI, L., L. Renzi et P. Benincà (1983) «Typologie des pronoms sujets dans les langues romanes», *Linguistique descriptive, phonétique, morphologie et lexique, Actes du XVIIIème Congrès International de Linguistique et de Philologie romanes*, 1985, Aix-en-Provence, vol. 3, pp.163-176.

Ouvrages d'ancien français consultés:

- Aymeri de Narbonne*, (1887) édité par L. Demaison, SATF, Paris, Didot.
- La Chastelaine de Vergi*, (1951) édité par F. Whitehead, French classics, Manchester University Press.
- La Mort le Roi Artu*, (1954) édité par J. Frappier, TLF, Genève, Droz.
- La Mort du Roi Arthur*, (1983) texte présenté et traduit par G. Jeanneau, Collection 10/18, Paris, Union Générale d'Éditions.
- La Queste del Saint Graal*, (1949) édité par Albert Pauphilet, CFM, Paris, Champion.